ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Préparation aux concours et examens professionnels

Campagnes d'inscription 2023-2024

Rectorat de l'académie de Poitiers
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines
Ecole académique de la formation continue

Affaire suivie par
David Févin
Directeur de l'école académique de la formation continue
eafc@ac-poitiers.fr

Olivier Ferron
Directeur adjoint de l'école académique de la formation continue (concours enseignants)
Téléphone : 05 16 52 64 84
Olivier.ferron1@ac-poitiers.fr

Anahide Franchi (concours ATSS)
Ingénieure de formation
Téléphone : 05 16 52 64 91
anahide.franchi@ac-poitiers.fr

Isabelle Mazeau (concours personnels d'encadrement)
Assistante de formation EAFC2
Téléphone : 05 16 52 64 92
Isabelle.mazeau@ac-poitiers.fr

Colette Hérault (concours personnels enseignants)
Assistante de formation EAFC2
Téléphone : 05 16 52 64 95
Icolette.herault@ac-poitiers.fr

Mathieu Robert (concours ATSS)
Assistant de formation EAFC2
Téléphone : 05 16 52 67 98
Imathieu.robert@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Références :
Loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique.
LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État.
Décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics
Décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Destinataires
Pour attribution
Mesdames et messieurs les inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale
Mesdames et messieurs les délégués académiques
Mesdames et messieurs les IA IPR, IEN ET
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de mission
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs d'établissement du privé sous contrat
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les chefs de division
Mesdames et messieurs les personnels enseignants du 1er et du 2nd degré, les personnels d'éducation, les psychologues de l'éducation nationale, les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Objet : Préparations aux concours et examens professionnels - année scolaire 2023-2024

La formation professionnelle s'inscrit dans le parcours professionnel de la carrière des personnels. Elle est une voie de promotion et de titularisation par le changement de corps.

L'académie de Poitiers met en place, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures, une préparation aux concours internes et examens professionnels.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir informer tous les personnels concernés et placés sous votre responsabilité.

PUBLICS CIBLES

Les préparations aux concours internes sont ouvertes prioritairement aux personnels de l'Education nationale (titulaires ou non titulaires) qui répondent aux conditions d'accès du prochain concours si une session est ouverte.
Les personnels qui ne répondent pas aux conditions d'éligibilité mais qui souhaitent commencer à préparer un concours peuvent être retenus dans la limite des places disponibles.

L'attention des stagiaires est attirée sur les points suivants :

- L'inscription à une formation ne se substitue pas à l'inscription au concours.
- La préparation à un concours implique un investissement personnel réel, sur une durée assez longue (parfois plusieurs années) et une motivation forte du candidat. Préparer un concours suppose un travail personnel complémentaire en dehors des périodes de formation et une assiduité aux stages demandés. Sur ce second point, l'EAFC se réserve le droit de refuser l'inscription à des stagiaires inscrits l'année précédente, mais absents aux sessions organisées sans motif valable ;

PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROPOSEES PAR L'EAFC

- Agrégations internes
- CAPES, CAPET-PLP
- Concours de CPE, PsyEN
- Concours personnels d'encadrement (inspecteur - personnels de direction)
- Concours interne d'ADJAENES
- Concours interne de SAENES, classe normale et classe supérieure
- Examen professionnel classe supérieur SAENES
- Examen professionnel classe exceptionnelle SAENES
- Concours interne d'AAE
- Examen professionnel d'APAE
- Concours ITRF
- Concours interne AS
- Concours interne infirmière

INSCRIPTIONS AUX PREPARATIONS

En fonction du concours préparé, les modalités et calendriers d'inscriptions diffèrent.

1) **Concours enseignants (y compris professeurs documentalistes) , personnels d'éducation (et personnels d'orientation (PSY EN)**

L'inscription à la préparation se fera via un lien unique de pré-inscription ci-dessous **du mercredi 05 avril au mercredi 17 mai 2023 :**

Toute pré-inscription sera soumise à l'avis de votre supérieur hiérarchique

https://enquetespeda.ac-poitiers.fr/index.php?r=survey/index&sid=192586&lang=fr

Aucune pré-inscription ne sera acceptée après la campagne, à l'exception des personnes nouvellement affectées dans l'académie ou en congé durant la campagne, ainsi que les contractuels nouvellement recrutés, et ce dans la limite des places disponibles. Leur demande sera à adresser à l'EAFC (eafc3@ac-poitiers.fr) avec l'avis de leur supérieur hiérarchique.

Cas spécifique des enseignants relevant de l'enseignement privé sous contrat :
L'inscription à une préparation concours ne sera confirmée qu'après acceptation de FORMIRIS.
A cet effet, l'EAFC sollicitera FORMIRIS.

Cas particulier des concours pour lesquels aucune préparation n'est proposée :
Pour les préparations des concours enseignants, dans les disciplines pour lesquelles il n'y a pas d'offre de formation, ou pour des raisons de convenance géographique dûment motivées, les personnels qui le souhaitent peuvent préparer le concours dans une autre académie ou solliciter la mobilisation de leur compte personnel de formation :

- Préparation dans une autre académie : les candidats doivent au préalable solliciter l'autorisation de la rectrice de l'académie de Poitiers en lui adressant, sous couvert de leur chef d'établissement, l'annexe 2

« demande de dérogation ». Les candidats ayant reçu un avis favorable de l'EAFC et de l'académie sollicitée recevront des ordres de mission autorisant leur déplacement avec remboursement des frais, dans la limite de 10 allers-retours. Ils seront destinataires d'un émargement qu'il leur appartiendra de faire viser par les formateurs et de retourner à l'EAFC, avec les formulaires de remboursement (état de frais présent sur chaque ordre de mission).

- Mobilisation du compte personnel de formation (CPF) : les demandes de mobilisation du CPF doivent être adressées dans le cadre de la 2nde campagne annuelle, qui court du 1er mars au 27 avril 2023, en renseignant la démarche COLIBRIS. Il est vivement conseillé de prendre connaissance de la circulaire académique relative à la mobilisation du CPF, consultable sur l'intranet, rubrique RH, carrière et formations / formation – encart CPF.
  Pour toute question complémentaire, un mail peut-être adressé à cpf@ac-poitiers.fr.

2) Concours personnels d'encadrement

L'inscription à la préparation se fera via un lien unique de pré-inscription ci-dessous :

Toute pré-inscription sera soumise à l'avis de votre supérieur hiérarchique

https://enquetespeda.ac-poitiers.fr/index.php?r=survey/index&sid=193145&lang=fr

la campagne d'inscription est ouverte du mercredi 31 mai au mercredi 21 juin 2023.
Un webinaire d'informations pour la préparation aux concours sera programmé courant juin. La date sera publiée sur l'intranet académique.
Aucune inscription ne sera acceptée après la campagne.

3) Concours administratifs (ATSS)

Les pré-inscriptions s'effectueront via le site de l'Eafc lors de la publication des offres à candidature individuelle, à la rentrée 2023, qui fera l'objet d'une communication spécifique. Pour les concours ATSS, le candidat devra s'abonner aux modules de préparation concours choisi puis confirmer sa volonté de participer à la préparation proposée via le lien de préinscription adressé sur sa boite mail académique à l'ouverture d'une session de formation précisant date, lieu et modalités. Une fois l'inscription validée, il sera adressé un ordre de mission à l'établissement ou service de rattachement du candidat.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS

A l'issue de la campagne d'avis du supérieur hiérarchique, une confirmation d'inscription sera adressée aux candidats préparant l'agrégation interne, lesquels devront s'engager à suivre avec assiduité la formation.

Pour chaque session de formation, que celle-ci se déroule en présentiel ou distanciel, l'EAFC adressera un ordre de mission, qui comprend également un état de frais, par la voie hiérarchique aux stagiaires
A l'issue de la formation, l'ordre de mission et l'état de frais dûment complétés et signés, accompagnés le cas échéant des pièces justificatives, sont à renvoyer dans les meilleurs délais à l'adresse et au service mentionné en entête du document. Pour information, les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge dès lors que l'action de formation a lieu dans une agglomération différente de la résidence administrative ou personnelle de l'agent. Le remboursement des frais de transport s'effectue sur la base des indemnités kilométriques fixées par l'arrêté du 3 juillet 2006. (cf fiche pratique « Mon ordre de mission »)

Pour les préparations dont la durée excède 5 jours (30h), le compte personnel de formation fera l'objet d'une décrémentation automatique à l'issue de la formation.

EVALUATION

Dans le cadre de la démarche qualité mise en œuvre par l'EAFC, à l'issue de la préparation au concours, les stagiaires recevront via l'application SOFIA-FMO un bilan à compléter.

La rectrice de l'académie de Poitiers

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

JEAN-JACQUES VIAL

Bénédicte Robert